



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2021
Délibération n° DEL-2021-0156

OBJET : **Redevances d'occupation de la base de loisirs intercommunale de La Terrasse**

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 66
Pouvoirs : 4
Absents : 0
Excusés : 8
Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

14.6.21

et affichage le

14.6.21

Secrétaire de séance :
François BERNIGAUD

Le 31 mai 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 25 mai 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Marylin ARNDT

Pouvoir : Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Youcef TABET à Nelly GADEL

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2125-1 et suivants,

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence pour la gestion de la base de loisirs intercommunale à La Terrasse,

Le Grésivaudan assure la gestion de la base de loisirs intercommunale située à La Terrasse.

Plusieurs partenaires ou prestataires utilisent, à titre payant ou gratuit, les installations de la base de loisirs mises à disposition par Le Grésivaudan.

Le déroulement des activités nautiques et/ou sportives sur le site du lac de La Terrasse se fait dans le respect de la réglementation applicable telle que définie dans le Code du sport, sous la responsabilité d'un encadrant ayant les qualifications requises.

Ainsi, Monsieur le Président présente au conseil communautaire les mises à disposition envisagées et lui propose d'adopter les tarifs mentionnés dans le tableau ci-dessous.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture,
038-2000478166-20210531-DEL-2021-0156-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2021

Structure	Objet	Périodes d'activité prévisionnelles	Modalités financières
Commune de La Terrasse	Activités organisées par les écoles de la commune	Selon les demandes d'utilisation	Mise à disposition gratuite
Association Vapor'Alp	Activité navi-modélisme	De juin 2021 à septembre 2022	Mise à disposition gratuite
Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Isère	Activité pêche et entretien du cheptel piscicole	De juin 2021 à septembre 2022	Mise à disposition gratuite
La Terrasse Plongée	Activité plongée	Toute l'année	Mise à disposition gratuite
Lions Club Grenoble Dauphins	Organisation de ball-trap	Selon les demandes d'utilisation. Dans la limite de 2 manifestations annuelles	Mise à disposition gratuite
ACCA St Hubert La Terrasse	Organisation de ball-trap	Selon les demandes d'utilisation. Dans la limite de 2 manifestations annuelles	Mise à disposition gratuite
Associations situées sur le territoire du Grésivaudan	Organisation de manifestations ponctuelles sur la zone de la base de loisirs	Selon les demandes de juin 2021 à septembre 2022	Mise à disposition gratuite
Association Nautic Sports 38	Activités de plein air (kayak, aviron, VTT) à destination essentiellement des associations, centres de loisirs, MJC ...	De juin à septembre 2021	Mise à disposition gratuite Participation des utilisateurs directement auprès de Nautic- Sports
CNG	Manifestations aquatiques	Selon les demandes De juin 2021 à septembre 2022	Mise à disposition gratuite

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200918766-20210631-DEL-2024-0156-DE
Date de réception en préfecture : 14/06/2021

Madame Jeanne DELL'ACQUA	Vente de snacking et de boissons à la limite de la plage et du sous-bois	Du 15 juin au 29 août 2021	Redevance mensuelle de 230 € TTC Facturation prorata temporis
SARL BAEZA	Activité Aquafun : jeux gonflables dans un espace aquatique délimité de 1 400 m ² sur la surface du lac. Activités sécurisées avec un espace jeunes enfants et un espace ados-adultes	Du 26 juin 2021 au 29 août 2021	Redevance mensuelle d'occupation de 1 000 € HT Redevance commerciale de 5 % du chiffre d'affaire HT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 31 mai 2021

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
7038-200018166-20210531-DEL 2021-0156-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2021



Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20210531-DEL-2021-0156-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2021